

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 13737 Numéro SIREN : 904 671 823 Nom ou dénomination : A.M.I

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2023 sous le numéro de dépôt 23124

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

23126

Désignation de l'entreprise **A.M.I** Néant ☐

Adresse de l'entreprise **67 Rue Pierre Semard** **93130 NOISY LE SEC**

SIRET **9 0 4 6 7 1 8 2 3 0 0 0 1 4**

Durée de l'exercice en nombre de mois **1 7** Durée de l'exercice précédent

Exercice N clos le **31 12 2022**

ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net
		1	2	3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030			
	Immobilisations financières * (1)	040	042			
	Total I (5)	044	048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070			
		Autres * (3)	072	109 074	109	
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	8 843 086	8 843		
Charges constatées d'avance *	092	094				
Total II	096	8 953 098	8 953			
Total général (I + II)		110	8 953 112	8 953		

PASSIF		Exercice N NET	
		1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131 132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	(1 047)
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	8 953
Provisions pour risques et charges		Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169 172	
Produits constatés d'avance		174	
Total III		176	
Total général (I + II + III)		180	8 953

RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		(4) Dont dettes à plus d'un an	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *
	193	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		
(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copie certifiée conforme à l'original par le président

ASD

2023

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : A.M.I

		Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	
		Autres	
	Immobilisations corporelles		
	Immobilisations financières		
		Total I	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	
		Marchandises	
	Avances et acomptes versés sur commandes		
	Créances	Clients et comptes rattachés	
		Autres	109
	Valeurs mobilières de placement		
	Disponibilités		8 843
	Charges constatées d'avance		
	Total II		8 953
		Total général (I + II)	8 953
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		10 000
	Écarts de réévaluation		
	Réserve légale		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice		(1 047)
	Provisions réglementées		
		Total I	8 953
Provisions pour risques et charges			
Total II			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total III		
		Total général (I + II + III)	8 953

Copie certifiée conforme à l'original par le président- *MMB*

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

N° 2033-B

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : **A.M.I**

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue { biens		
	services		
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires,) produits finis et en cours de production		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	1 047	
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Rémunérations du personnel		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		
	Dotations aux amortissements		
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		
Total des charges d'exploitation (II)		1 047	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(1 047)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)		
	Impôts sur les bénéfices (VII)		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		(1 047)	

Copie certifiée conforme à l'original par le président. *[Signature]*

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU A.M.I		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31 12 2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires {	215	214	
		Services *		217	218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243			244	
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *				254	
	Dotations aux provisions				256	
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	
					(1 047)	
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	
					(1 047)	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU – TE (44 octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138	
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648	
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641	
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				352	354	
					1 047	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				370	372	
					1 047	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copie certifiée conforme à l'original par le président

A.M.I
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 10 000 euros
67 Rue Pierre Semard
93130 Noisy-Le-Sec
904 671 823 RCS Bobigny

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30/06/2023

L'an deux mille-vingt-trois et le trente juin à dix-huit heures trente.

Le soussigné,

DI PIAZZA ANGELINO

Né le 07/06/1969 à Montreuil

Demeurant 1B Avenue Georges Clémenceau, 94170 Le Perreux-sur-Marne
Associé unique de la Société A.M.I

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31/12/2022.

Les comptes annuels de l'exercice ont été adressés à l'associé unique, soit dans les cinq mois de la clôture de l'exercice clos le 31/12/2022.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associé unique au siège social

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus de la présidence
- Affectation du résultat ;

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, après avoir entendu la lecture, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport et plus spécialement les opérations réalisées pendant la période courant depuis la signature des statuts jusqu'à l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

L'associée unique constate donc que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 font apparaître un déficit de 1 047.22 euros.

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE

DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 1 047.22 euros de la manière suivante :

Origine :

- **Résultat déficitaire de l'exercice : 1 047.22 euros**

Affectation

Dotation aux réserves :

- **Dotation à la réserve légale, soit 0 euros**

Report à nouveau :

- **Report à nouveau (débiteur) : 1 047.22 euros**

Rappel des dividendes distribués

S'agissant du premier exercice social, il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

TROISIÈME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce l'associée unique relate la ou les convention(s) qui ont été conclues entre la Société et le Président.

- Le président et associée unique détient à la clôture de l'exercice 2022, un compte courant créditeur de 0 euros.
- L'associé unique n'a perçu aucune rémunération de président durant l'exercice 2022. Il est rappelé que la société est soumise à l'impôt sur les bénéfices de société.

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

QUATRIEME DECISION

L'associe unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique de la société.

DI PIAZZA Angelino
Associé unique

Copie certifiée conforme à l'original
par le président.

